**EXTRAIT du REGISTRE**



**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**de la Commune de**

**B E U I L**

**Alpes-Maritimes**

Le mardi quinze mars deux mille vingt-deux, à 17 heures, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

 Date de convocation 08.03.2022

**Etaient présents :** Monsieur Roland GIRAUD, Maire, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Noel MAGALON, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal, Monsieur Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, Monsieur Jean-Louis COSSA, conseiller municipal

Absents : Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale,

Représentés : Mme Karel NICOLETTA est représentée par XXXX

**N°02.2022**

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

**DELIBERATION N°3 : ELECTION DU PREMIER ADJOINT AU MAIRE :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

A la suite de la délibération n°12 du 19 janvier 2022 ayant décidé le non maintien du premier adjoint au Maire dans ses fonctions, et de la délibération n°1 de ce jour ayant décidé le maintien de 4 adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant la nécessité d’élire de nouveau les deuxième, troisième et quatrième adjoints au Maire, le premier ayant été élu suivant délibération n°2 de ce jour,

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n’a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l’élection a lieu à la majorité relative. En cas d’égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à la nouvelle élection des deuxième, troisième et quatrième adjoints au Maire :

**ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT AU MAIRE**

Les candidats sont :

* XXXXXXXX

**1er Tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l’urne :

Nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaître (à déduire) :

Nombre de suffrages exprimés :

Résultat : XXXXX

Nombre de voix obtenu par M. XXXXXX :

Nombre de voix obtenu par XXXXXX :

M. XXXXXXX ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième Adjoint au Maire

**ELECTION DU TROISIEME ADJOINT AU MAIRE**

Les candidats sont :

* XXXXXXXX

**1er Tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l’urne :

Nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaître (à déduire) :

Nombre de suffrages exprimés :

Résultat :XXXXXX

Nombre de voix obtenu par M. XXXXXX :

Nombre de voix obtenu par XXXXXX :

M. XXXXXXX ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé troisième Adjoint au Maire

**ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT AU MAIRE**

Les candidats sont :

* XXXXXXXX

**1er Tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l’urne :

Nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaître (à déduire) :

Nombre de suffrages exprimés :

Résultat : XXXXXXX

Nombre de voix obtenu par M. XXXXXX :

Nombre de voix obtenu par XXXXXX :

M. XXXXXXX ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé quatrième Adjoint au Maire

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

 Le Maire

 Roland GIRAUD

**Délibération télétransmise**

**à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**